

**République Française****SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CO****N°042/2023****Séance du 29 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-neuf novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme MANE, Mme ZAJDNER, M. FARGES

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL, Mme LIRON, M. JURADO

Absent non excusé :

Secrétaire : M. Gilles MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

**OBJET : PASSEPORT ETE 2024**

Rapporteur : Mme Josée FAUQUET

Madame Fauquet, expose aux membres du Conseil Municipal le renouvellement en 2024 de l'opération « Passeport Été » dans le cadre d'une convention de groupement avec la Ville de Nîmes.

Cette opération destinée aux jeunes de 13 à 18 ans leur permettra d'accéder durant l'été 2024 à de multiples loisirs, et à des activités culturelles et sportives dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de NÎMES et la Commune de SAINT-DIONISY.

Le Passeport Été 2024 sera vendu 27 € (vingt-sept euros).

Chaque commune partenaire du dispositif aura à la charge la vente du Passeport Été aux jeunes résidents de leur commune et encaissera les recettes correspondantes.

La ville de Nîmes engage les dépenses relatives au paiement des prestations, aux coûts de conception et de communication.

A l'issue de l'opération, le coût de revient d'un chéquier passeport été 2024 sera calculé, et les communes partenaires reverseront, au service Jeunesse de la ville de Nîmes, le montant correspondant au nombre de chèquiers qu'elles auront effectivement vendu, multiplié par le coût de revient.

Le Conseil municipal par 12 voix pour décide de :

- Se prononcer favorablement sur la participation de la commune à l'opération « Passeports été » pour l'année 2024 ;

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités administratives relatives à cette opération, et notamment à signer la convention de partenariat avec la Ville de NÎMES, ainsi que tous les documents administratifs et comptables pour la période du 15 juin au 15 septembre 2024 ;
- Commander 10 passeports et de les vendre au prix de 27 € (vingt-sept euros) l'unité. ;
- Prévoir les crédits budgétaires relatifs à l'opération « Passeports Eté 2024 ».

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Gard pour contrôle de légalité.

Saint-Dionisy, le 29 novembre 2023  
Le Maire,  
Jean-Christophe GREGOIRE

